



Ville de Cerny

Essonne

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 19 octobre 2005

L'an deux mille cinq, le mercredi 19 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claire GRZESKOWIAK, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 11 octobre 2005.

Étaient présents : P. LEFORT – JL. PLUYAUD – J. FILIPPI – A. MALEINE – M. DENOYER – I. DEFFAIN – H. BEIRENS – M. ROUSSEL – J. COMBETTE – J. MITTELETTE – H. BRIAND-MOMPLAISIR – G. LAUNAY – J. SEGALARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : P. BON représenté par H. BEIRENS
P. HERMANS représenté par A. MALEINE
R. MARTINEZ représenté par JL. PLUYAUD

Absents : C. CHAUMETTE – M. DAMIOT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Jacques MITTELETTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En premier lieu, le Maire invite les conseillers présents à prendre connaissance du procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'ayant été formulée, il est signé par les membres présents à cette séance.

* * * * *

L'ordre du jour appelle les affaires suivantes :

- 1 – **Budget de l'exercice 2005 : budget supplémentaire**
- 2 – **Adjoint : indélimité**
- 3 – **Publications municipales : tarif des annonces publicitaires**
- 4 – **Salles Municipales : nuisances**
- 5 – **Salles Municipales : tarif à compter du 1^{er} janvier 2006**
- 6 – **Concessions cimetièrre : tarif à compter du 1^{er} janvier 2006**
- 7 – **Repas à domicile : tarif à compter du 1^{er} janvier 2006**
- 8 – **Salon de l'Artisanat : création d'un poste de contractuel occasionnel**
- 9 – **Mission de maîtrise d'œuvre : rue Michel Cadoret – rue aux Moines - Parking mairie**
- 10 – **La Poste : convention**
- 11 – **CLSH Maternelle : convention avec la commune d'Itteville**
- 12 – **Demande autorisation d'ester en justice**
- 13 – **Remplacement de délégué au Syndicat de Lardy**
- 14 – **Remplacement de délégué à la C.C.V.E – Syndicat scolaire – L.E.P. – Maison de retraite**

N° 2005 / X / 1 - Budget de l'exercice 2005 : budget supplémentaire.

M. Pierre LEFORT, Maire adjoint, soumet à l'assemblée le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2005 dont la balance générale s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes	+ 35 805 €
Section d'investissement : dépenses et recettes	+ 100 872 €

Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 1

N° 2005 / X / 2 - Élus locaux : indemnités.

Point retiré de l'ordre du jour

N° 2005 / X / 3 - Publications municipales : tarifs des annonces publicitaires à compter du 1er janvier 2006.

Mme Jacqueline FILIPPI, maire adjoint chargé de la Communication, expose à l'assemblée qu'il convient de réactualiser les tarifs des annonces publicitaires de *Cerny Info*. Il est proposé d'appliquer un pourcentage correspondant au taux de croissance du coût de la vie soit 2 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe les tarifs des annonces publicitaires à insérer dans les publications municipales comme suit :

emplacement simple (40 mm x 60 mm)	45,00 €
emplacement double (40 mm x 120 mm)	80,30 €
emplacement triple (40 mm x 180 mm)	117,80 €
emplacement d'½ page (125 mm x 180 mm)	162,80 €
emplacement d'1 page (270 mm x 180 mm) ou encart d'1 page (270 mm x 180 mm)	294,60 €

Fixe le tarif des « Petites annonces » dans les publications municipales à 5,40 € pour un forfait maximum de cinq lignes d'une colonne.

Décide d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2006.

Dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 758 du budget en cours.

Autorise le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 4 et 5 - Salles municipales : nuisances et tarifs de location à compter du 1er janvier 2006.

Mme Jacqueline FILIPPI, Maire adjoint, expose à l'assemblée qu'il convient de réactualiser les tarifs de location de la salle Auguste-Delaporte. Il est proposé d'appliquer un pourcentage correspondant au taux de croissance du coût de la vie soit 2 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe comme indiqué en annexe les tarifs de location des salles municipales.

Décide d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2006.

Spécifie que :

- les locaux doivent être restitués en bon état de propreté et d'utilisation faute de quoi la caution de ménage ne sera pas rendue et la caution de salle sera amputée du montant des réparations à effectuer,
- les cautions de salle et de ménage seront réclamées même en cas de prêt à titre gracieux,
- une caution sera demandée à la remise de chaque trousseau de clefs et ne sera pas rendue en cas de perte ou de retard dans la restitution du trousseau,
- les locaux doivent être restitués à deux heures du matin et sans nuisances faute de quoi la caution pour réservation ne sera pas rendue.

Rappelle que les associations, le personnel communal et les élus peuvent obtenir la salle une journée par an gratuitement, le nettoyage des locaux restant à leur charge.

Précise que les salles ne seront louées qu'à des associations ou des particuliers cernois.

Dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 752 du budget en cours.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 6 - Concessions de cimetière : tarifs à compter du 1er janvier 2006.

M. Pierre LEFORT, maire adjoint chargé des Finances, expose à l'assemblée qu'il convient de réactualiser les tarifs de concession dans le cimetière communal. Il est proposé d'appliquer un pourcentage correspondant au taux de croissance du coût de la vie soit 2 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Fixe comme suit les tarifs de concessions dans le cimetière communal :

concession funéraire temporaire (15 ans)	37,30 €
concession funéraire trentenaire	127,20 €
concession funéraire cinquantenaire	250,00 €
concession cinéraire temporaire (15 ans)	18,60 €
concession cinéraire trentenaire	63,60 €
concession cinéraire cinquantenaire	124,90 €

Précise que, dans le columbarium vertical, les familles devront acquérir, en plus de la concession cinéraire, une case, en granit rose, destinée à recevoir l'urne au tarif de 1.071,00 €

Décide d'appliquer ce nouveau tarif à compter du 1er janvier 2006.

Dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70311 du budget en cours.

Autorise le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 7 - Repas à domicile : tarifs à compter du 1er janvier 2006.

Mme Marie-Claire GRZESKOWIAK, Maire, expose à l'assemblée qu'il convient de réactualiser les tarifs des repas apportés au domicile des personnes âgées et adultes handicapées inscrites à ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe les tarifs des repas fournis par le service de portage de repas à domicile comme suit :

- **6,80 €** pour les utilisateurs cernois dont le revenu brut global sur l'avis d'imposition de l'année N-2 est inférieur ou égal à 15 540,00 € pour une personne seule, 27 190,00 € pour un couple, moins éventuellement 1 865,00 € par personne à charge,
- **7,60 €** pour les autres utilisateurs cernois,
- **8,40 €** pour les utilisateurs non cernois.

Décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2006

Stipule, qu'au moment de l'inscription et en début d'année, les utilisateurs cernois devront produire leur nouvel avis d'imposition pour faire établir le calcul de leur participation,

Dit qu'un titre de recettes sera établi mensuellement à l'ordre des bénéficiaires en fonction du nombre de repas fournis au cours du mois précédent,

Précise que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7066 du budget en cours,

Autorise le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 8 - Salon des Arts et de l'Artisanat : création d'un poste de contractuel occasionnel pour le gardiennage des installations.

Mme Jacqueline FILIPPI, Maire adjoint, expose à l'assemblée qu'il convient de créer un poste de contractuel occasionnel pour permettre la rémunération des prestations de gardiennage des installations lors du prochain « Salon des Arts et de l'Artisanat ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide la création d'un poste de contractuel occasionnel pour le gardiennage du « Salon des Arts et de l'Artisanat » pour les journées des 2 et 3 décembre 2005.

Fixe à 300,00 € la vacation brute pour le gardiennage des installations.

Dit que les crédits correspondants seront pris à l'article 6413 du budget en cours,

Autorise le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 9 – Demande de concours à la D.D.E. de la mission de maîtrise d'œuvre « rue Michel Cadoret – Rue aux Moines – Parking Pôle administratif »

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD, Maire adjoint, présente à l'assemblée l'aménagement de la rue Michel Cadoret, de la rue aux Moines et du parking du Pôle administratif et précise qu'il convient de demander le concours de la direction départementale de l'Équipement pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'aménagement de la rue Michel Cadoret,

Approuve le projet d'aménagement de la rue aux Moines,

Approuve le projet d'aménagement du parking du pôle administratif,

Sollicite le concours de la direction départementale de l'Équipement de l'Essonne pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 18 000 € HT soit 21 528 € TTC.

Précise que les caractéristiques de la mission sont définies dans l'acte d'engagement et du cahier des clauses particulières.

Autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 10 - Agence postale : convention avec La Poste.

M. Pierre LEFORT, Maire adjoint, expose à l'assemblée que La Poste souhaite redéfinir les conditions d'exercice de l'Agence postale de Cerny et soumet à la signature du Maire une nouvelle convention de prestation de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de prestation de service à intervenir avec La Poste relative à l'Agence postale.

Dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7478 du budget en cours.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 11 - Centre de Loisirs : convention avec la commune d'Itteville

Madame Isabelle DEFFAIN, Conseillère municipale, expose à l'assemblée, qu'à la suite du départ en congé maternité de la directrice du centre de loisirs maternel, il nous a paru financièrement opportun de la remplacer pour les vacances de la Toussaint compte tenu du taux de fréquentation de notre centre pour cette période, de mettre en place une convention avec le centre de loisirs de la commune d'Itteville pour qu'il accueille nos petits de moins de 6 ans.

La commune de Cerny s'engage à mettre à la disposition de la commune d'Itteville un minibus chaque fois que des enfants de Cerny seront accueillis et uniquement pendant la durée de leur accueil.

Le coût de revient de cet accueil a été déterminé à partir de la charge réelle d'un animateur diplômé BAFA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à signer, avec la commune d'Itteville, la convention, ci-annexée, fixant les modalités de la participation de la commune de Cerny pour l'accueil des enfants de maternelle au sein de la commune d'Itteville pour la période des vacances de la Toussaint.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 12 – Autorisation d'ester en justice

Mme le Maire expose à l'assemblée que le Tribunal de Grande Instance a fixé au 15 décembre 2005 la date de l'audience concernant le stationnement non autorisé d'une caravane pendant plus de trois mois par an en dehors des terrains aménagés, et demande à l'assemblée de faire représenter la commune par l'avocat Maître Vincent DAMOISEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à se constituer partie civile dans le cadre du litige à propos de l'affaire citée ci-dessus et à se faire représenter par l'avocat Maître DAMOISEAU.

Autorise le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 13 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lardy/Janville/Bouray : désignation d'un délégué titulaire.

Mme Marie-Claire GRZESKOWIAK, Maire, expose à l'assemblée que, par suite de la démission de M. Serge JOUVHOMME de ses fonctions de délégué titulaire auprès du syndicat intercommunal de Lardy, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Nomme Monsieur Hervé BRIAND-MOMPLAISIR délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lardy Bouray Janville

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X/ 14.1 - Communauté de Communes du Val d'Essonne: remplacement d'un délégué

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la démission de M. Michel LE QUINIO de ses fonctions de délégué titulaire auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Nomme :

Commission communautaire SPORT :	M. André MALEINE
Commission communautaire ECOLES :	Mme Mireille DENOYER
Commission communautaire PETITE ENFANCE :	Mme Mireille DENOYER

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X/ 14.2 - Conseil d'administration du lycée professionnel Alexandre Denis : remplacement des délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la démission de M. Michel LE QUINIO de ses fonctions de délégué titulaire auprès du conseil d'administration du lycée professionnel Alexandre DENIS , il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Nomme :

Déléguée titulaire : Madame Mireille DENOYER
Délégué titulaire : Monsieur Jean SEGALARD

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X/ 14.3 - Syndicat Intercommunal Scolaire de la Région de La Ferté Alais (S.I.S) : remplacement d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la démission de M. Michel LE QUINIO de ses fonctions de délégué titulaire auprès du syndicat intercommunal scolaire, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Nomme Déléguée titulaire : Madame Mireille DENOYER

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 14.4 - Maison de retraite de Cerny: remplacement d'un délégué

Madame le Maire expose à l'assemblée que par suite de la démission de M. Michel LE QUINIO de ses fonctions de délégué titulaire auprès de la Maison de retraite de Cerny, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Nomme Délégué titulaire : M. Jean -Luc PLUYAUD

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 2005 / X / 14.5 - Modification des commissions municipales.

Mme Marie-Claire GRZESKOWIAK, Maire, informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de M. LE QUINIO des modifications doivent être apportées à la composition des commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Fixe la composition des commissions comme suit :

Commission « Finances » : MM. Pierre LEFORT, Jean-Luc PLUYAUD, Jacques MITTELETTE, Jean SÉGALARD.

Commission « Urbanisme » : MM Jacques MITTELETTE, Hervé BEIRENS, Jacques COMBETTE, Patrick HERMANS, Pascal BON, Martial DAMIOT, Hervé BRIAND-MOMPLAISIR, Gérard LAUNAY.

Commission « Sécurité » : MM. Hervé BEIRENS, Jean-Luc PLUYAUD, Richard MARTINEZ, André MALEINE, Patrick HERMANS.

Commission « Travaux d'entretien » : MM. Pascal BON, Jean-Luc PLUYAUD, Richard MARTINEZ, Hervé BEIRENS, André MALEINE, Jacques COMBETTE.

Commission « Grands Travaux » : MM. Jean-Luc PLUYAUD, Richard MARTINEZ, Hervé BEIRENS, André MALEINE, Hervé BRIAND-MOMPLAISIR.

Commission «Sports » : MM. André MALEINE, Martial DAMIOT, Jean SÉGALARD.

Commission «Social » : Mmes Claudine CHAUMETTE, Marie-Claire GRZESKOWIAK, Mireille DENOYER, Isabelle DEFFAIN, Simone ROUSSEL.

Commission «Communication » : Mmes et MM. Jacqueline FILIPPI, Jacques MITTELETTE, Simone ROUSSEL.

Commission « Associations » : Mme et MM. Richard MARTINEZ, Jacqueline FILIPPI, André MALEINE, Jean SÉGALARD.

Commission «Culture » : Mmes et M. Jacqueline FILIPPI, Marie-Claire GRZESKOWIAK, Claudine CHAUMETTE, Simone ROUSSEL, Jacques MITTELETTE.

Commission « Environnement » : Mmes MM. Jean-Luc PLUYAUD, Mireille DENOYER, Isabelle DEFFAIN, Patrick HERMANS, Gérard LAUNAY.

Commission «Scolaire » : Mmes Mireille DENOYER, Isabelle DEFFAIN, Claudine CHAUMETTE.

Commission «Jeunesse » : Isabelle DEFFAIN.

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

* * * * *

Le Maire, soussigné, constate que le compte rendu sommaire de la séance en date du 19 octobre deux mille cinq, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait 20 octobre deux mille cinq conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Le Maire

Marie-Claire GRZESKOWIAK